

Arrondissement de Saint-Léonard

District électoral de Saint-Léonard-Est (151)

Endroits de vote – Jour du scrutin	Sections de vote
ÉCOLE GABRIELLE-ROY 5950, rue Honoré-Mercier	01-02-03-04-05-06 07-08-09-10-11
RÉSIDENTIE GÉRARD-POITRAS 6680, boul. Couture	12-13-14
CENTRE FERLAND 8755, rue Belcourt	15-16-17-18-19 20-21-22-23
ÉCOLE HONORÉ-MERCIER 8280, rue Nantes	24-25-26-27-28 35-38-40-41-42
ÉCOLE WILFRID-BASTIEN 8155, rue Collette	29-30-31-32-33-34-36
RÉSIDENTIE ÉMILIEN-GAGNON 6180, rue Jarry Est	37-38-43
ÉCOLE DANTE 6090, rue Lachenaie	44-56-57-58-59-60 61-62-63-64
CENTRE COMMUNAUTAIRE DES HAUT-BOIS 5660, rue du Hautbois	45-46-47-48 49-50-51-55
RÉSIDENTIE NAVARRO 7675, rue de Lespigny	52
MANOIR SAINT-LÉONARD (LES RÉSIDENCES SOLEIL) 7650, rue de Lespigny	53-54
ÉCOLE LAMBERT-CLOSSE 6105, rue de La Dauversière	65-66-67-68-69-70 71-72-73-74-75
LES JARDINS DE L'AUBADE 6553, place Beaubien	76

Dans le district électoral de Saint-Léonard-Est de l'arrondissement de Saint-Léonard, chaque électeur aura à voter QUATRE FOIS, soit pour être :

1. Le maire de la Ville de Montréal
2. Le maire de son arrondissement
3. Le conseiller de la ville de son arrondissement
4. Le conseiller d'arrondissement de son district

